

COMMISSION ENVIRONNEMENT

3-07-2014

1. Présentation des tonnages OM, PAV et déchèterie

Lénaïg présente les derniers tonnages connus. Elle les compare avec 2012 et 2013 (pour la période de janvier à mai) :

OM : - 37,68%

Emballages : +78,52%

Verre : +13,47%

Déchèteries : +19% (Ultimes : +17%, DV : +28%, Gravats : +8,9%)

La commission demande à ce que des rappels soient faits aux gardiens de déchèterie notamment en ce qui concerne le contrôle des cartes.

2. Partenariat avec la Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent »

Monsieur BECOUSSE explique que lors de la mise en place de la Redevance Incitative, un groupement de commande a été signé avec la Communauté de Communes « Entre Grosne et Guye ».

De ce groupement a découlé un partenariat pour la livraison des bacs à ordures ménagères, le programme de prévention de déchets, le compostage et le broyage (depuis 2014). Ce partenariat se traduit par une mise à disposition annuelle pour Raphaël (20% de son temps) et Lénaïg (30% de son temps). En ce qui concerne la livraison des bacs OM, une personne en CDD ne pouvant avoir une mise à disposition, Antoine intervient sur ordre de mission permanent.

Aujourd'hui, la CCGG a fusionné avec la Communauté de Communes du Mont Saint-Vincent. Il sera donc compliqué d'effectuer la maintenance des bacs sur ce territoire s'il vient à passer en RI (une étude est en cours pour cela). Pour le PLP et le compostage, nous sommes engagés auprès de l'ADEME et du Conseil Général pour intervenir sur le territoire de la CCGG. Nous n'avons pas à intervenir sur le nouveau territoire.

D'un point de vue technique, il faut savoir que le local de stockage des bacs est un hangar ouvert et qu'il faut aller chercher le tuyau d'arrosage de Monsieur BORDET pour laver les bacs.

Pour le broyage, notre véhicule n'est pas adapté pour tracter le broyeur. De plus, la CCGG avait fixé des lieux d'intervention (anciennes décharges communales), mais il s'avère que Raphaël broie plus souvent au domicile des personnes. Sur chaque site de broyage, un employé communal devait être mis à disposition à chaque fois pour limiter les risques, mais cela n'est quasiment jamais été respecté.

Le Président propose donc d'arrêter la livraison des poubelles et le broyage sur la CCGG. Les animations prévention et compostage sont maintenues sur l'ancien territoire de la CCGG.

Il propose également de les rencontrer le **15 juillet 2014 à 19h** dans les locaux de la CCESG.

Lénaïg se charge de contacter la Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont Saint-Vincent » pour les convoquer à une réunion le 15 juillet à 19h.

=> Réunion annulée le 15 juillet faute d'élus disponibles à cette date. Une autre date doit être fixée.

3. Redevance incitative

Rencontre avec Global Info

Lénaïg fait un compte rendu de la réunion du 25 juin 2014 avec Global Info et explique les différents points contractualisés. Elle présente également le contrat que les agents ont préparé et demande l'autorisation de l'envoyer en lettre recommandée avec accusé de réception.

Les élus sont d'accord avec le contrat rédigé suite à l'entretien et autorise Lénaïg à l'envoyer en lettre recommandée avec accusé de réception.

=> Lettre recommandée envoyée le 09 -07 2014

Facturation en 2 fois

Suite à de nombreuses réclamations des usagers sur le fait de payer une année complète en une seule fois, il est proposé aux membres de la commission de mettre en place une facturation en 2 fois :

-Une facture en janvier reprenant l'abonnement sur 6 mois et les levées supplémentaires de l'année précédente.

-Une facture en septembre pour les 6 derniers mois.

Les élus sont d'accord avec cela, une délibération sera prise au prochain conseil.

Monsieur MONNOT soulève le fait qu'avec deux impressions (soit 10 000 factures), il faudra prévoir d'acheter une machine à mettre sous plis, ce que la commission valide.

Lénaïg précise qu'elle avait demandé un devis pour une machine d'occasion en 2012 et que ce dernier s'élevait à environ 2 500 €.

Tarifification

Le Président précise que lors de l'entretien avec Global Info, il avait mis en avant sa volonté de ne pas augmenter les tarifs pour 2015.

Il demande à M. MONNOT de combien sera l'augmentation des coûts de traitement au SMET pour 2015. Elle serait de 4 à 5%.

Le Président propose de travailler sur une augmentation, ou non, des tarifs dès septembre pour les transmettre le plus rapidement possible à GLOBAL INFO.

Commande de pièces détachées

Lénaïg informe la commission de la nécessité de commander des bouchons pour les bacs de 80L, 120L, 180L, 240L et 360L.

Actuellement, Raphaël et Antoine prennent les pièces sur d'autres bacs.

La Commission autorise Lénaïg à passer la commande.

=> Commande envoyée le 8 juillet 2014 par mail

4. Rythmes scolaires

Lénaïg présente la convention entre la structure responsable des NAP et la Communauté de Communes.

La convention est validée par la commission. Elle sera présentée pour validation au Conseil Communautaire du 22 juillet 2014.

5. Déchèterie

Ressourcerie/Banque alimentaire

Le Président informe la Commission qu'il a rencontré la Présidente de Solidarité Partage pour la mise en place d'une antenne ressourcerie sur la déchèterie de Sennecey et d'un relais de l'épicerie sociale de Tournus au RSP. Un prochain rendez-vous est fixé le 7 juillet 2014.

Concernant la ressourcerie, actuellement, la CC du Tournugeois paye 88€/tonne détournée à l'association et cette dernière, en cas de retour de déchets, leur reverse 173€/T. L'association doit revoir les tarifs prochainement avec la CC du Tournugeois.

La commission souhaite que l'on s'aligne sur les tarifs appliqués à la CC du Tournugeois. L'association nous communiquera les tarifs d'ici le mois de septembre.

Un agent valoriste serait mis à disposition durant les horaires d'ouverture de la déchèterie de Sennecey-le-Grand.

La Communauté de Communes du Tournugeois est d'accord pour que nous signions une convention avec Solidarité Partage (comme les locaux de l'association leur appartiennent). La seule condition est que les retours se fassent à notre déchèterie et non à celle de Tournus.

Pour rappel, la ressourcerie serait dans le transloko et la banque alimentaire dans le RSP.

=> Mr BECOUSSE, Mr MONNOT, Anne-Laure et Lénaïg ont rencontré Solidarité Partage le 7-07-14

Petit compte-rendu de cette rencontre :

- Point sur le fonctionnement de la ressourcerie de Tournus
- L'association met à disposition de notre CC 1 agent valoriste (2 personnes seront recrutées par SP pour qu'il y ait un roulement car la déchèterie est ouverte 32h) en déchèterie. L'agent de déchèterie sera présent en fonction de nos horaires d'ouverture. Des panneaux et des flyers sont fournis par l'association. C'est l'agent valoriste qui se charge de faire vider son local.
- Nous pourrions également faire appel aux services de l'association pour vider des maisons (prestation gratuite s'il s'agit de choses vendables et payante s'il s'agit de choses non vendables).
- L'association demande 88€/tonne détournée. Les retours sont tous les 15 jours environ et représente 8% de ce qui est ramassé (173€/T retournées).
Par exemple Tournus : 200T détournées et 15T retournées.
- L'association récupère : DEEE en état de marche, mobilier en bois, vaisselle, linge, jouets, etc.
- L'association fournit un compte rendu mensuel des tonnages
- Une délibération sera à prendre en septembre pour valider le partenariat.
- Concernant la banque alimentaire, il va falloir trouver des bénévoles pour tenir la permanence de Sennecey-le-Grand. Les demandes de colis doivent obligatoirement passer par les travailleurs sociaux. Une réunion est à prévoir avec les CCAS, Solidarité Partage et la Communauté de Communes.

Point travaux

La réception des travaux devrait se faire le 10 juillet 2014.

=> Réception reportée au 15 juillet 2014 à 8h30

Un devis a été demandé afin de rénover la partie « ancienne » (barrières, panneaux, etc.)

Monsieur DIETRE soulève la question du « haricot » central qui lui semble inutile. Monsieur MONNOT et Lénaig mettent en avant le fait qu'avec le nouveau sens de circulation, il permettrait de mieux dispatcher les usagers.

[A voir à l'usage.](#)

6. Prévention des déchets

Lénaig fait une rapide présentation de la prévention aux élus. Cette présentation montre des comparatifs de tonnages ainsi que quelques actions de prévention en Saône-et-Loire.

Une action parle des couches lavables. Elle en profite pour évoquer le projet de couches lavables de la micro-crèche de Saint-Ambreuil.

Ces couches seraient potentiellement lavées par un prestataire privé, l'ESAT de Tournus.

Monsieur DIETRE soulève le problème des allergies et demande à ce que les parents soient au courant des produits utilisés pour le lavage.

=> Après avoir pris contact, la lessive utilisée dans le cadre du lavage des couches est une lessive en poudre Eco labellisée. Le « dégrassage » des couches est effectué au vinaigre blanc

7. Personnel de déchèterie

Monsieur BECOUSSE, soulève le problème du contrôle des cartes et demande l'avis de la commission pour embaucher une personne supplémentaire en contrat d'avenir.

Cette personne (si elle a plus de 50 ans) serait prise en charge à 90% par l'état.

Lénaig soulève le problème des vacances d'été avec seulement 3 gardiens.

[Monsieur BECOUSSE propose donc l'embauche de cette personne à partir du 1^{er} août 2014 avec, pour l'instant, un soutien d'Antoine en juillet pour les mercredis et les samedis.](#)

[Lénaig est chargée de contacter Pôle emploi pour confirmation de la prise en charge](#)

=> Réponse de pôle emploi : Taux de pris en charge des CUI-CAE

- 90 % du brut horaire du SMIC pour les Demandeurs d'Emploi de 50 ans et plus sans condition de durée d'inscription
- 80 % du brut horaire du SMIC pour les Demandeurs d'Emploi bénéficiaires du RSA et de l'ASS
- 70 % du brut horaire du SMIC pour tous les autres publics, à savoir :
 - ▶ le Demandeur d'Emploi inscrit depuis au moins 12 mois au cours des 18 derniers mois,
 - ▶ le Demandeur d'Emploi reconnu travailleur handicapé sans durée d'inscription,
 - ▶ le Demandeur d'Emploi, sans durée d'inscription, résidant en zone CUCS,
 - ▶ la personne ayant fait l'objet d'une peine privative de liberté sans durée d'inscription,
 - ▶ le Demandeur d'emploi âgé de 16 à 25 ans, non éligible au contrat emplois d'avenir, inscrit depuis au moins 12 mois sur les 18 derniers mois, ou bénéficiaire

d'un contrat CIVIS, ou encore arrivant au terme d'un accompagnement assuré par un dispositif de la deuxième chance

Le CUI CAE est un CDD d'une durée initiale de 12 mois (renouvelable par période de 6 mois)

La Durée Hebdomadaire du Contrat peut varier de 20h00 à 26h00.

Le problème du beau-père de Kenny est toujours d'actualité. Ce dernier continu à venir récupérer dans les bennes toutes la journée.

La commission propose donc de convoquer Kenny pour lui faire comprendre le problème.

Une réunion avec le personnel de déchèterie est programmée le **15 juillet 2014 à 18h15**.

8. Question diverses

- Le Président évoque la possibilité de faire des groupements de commande avec la Communauté de Communes « Sud de la Côte Chalonnaise »
Il évoque également la possibilité de passer aux bacs jaune individuels afin d'obtenir un meilleur tri et donc moins de refus et plus de valorisation. Aujourd'hui, nous sommes à 30% de refus de tri.
Une collecte tous les 15 jours serait envisagée.
- Monsieur MONNOT fait un point sur l'avancée des travaux de l'usine de méthanisation du SMET. Cette dernière serait mise en route expérimentalement dès septembre 2014 pour une ouverture complète en janvier 2015.
- Lénaig évoque le cas de Madame AMIOT du Moulin de Ratecan à ETRIGNY qui conteste sa facture étant donné qu'elle n'est pas collectée. Son cas avait déjà été évoqué en 2013. Cette personne ne souhaite pas payer sa redevance. En 2013, nous lui avons facturé que l'abonnement au service (sans le bac).
=> Cette personne a appelé directement Monsieur MONNOT et souhaite faire appel au tribunal administratif. Monsieur BOYER d'Etrigny, qui est dans le même cas qu'elle, a été au tribunal et a gagné. Aujourd'hui, il accepte de ne payer que son abonnement au service.

Clôture de la réunion à 20h30